

Commune  
 De  
**TORCE EN VALLEE**

Délibérations  
 Du Conseil Municipal



Date de convocation  
 3 avril 2024  
 Date d'affichage

L'an deux mil vingt-quatre,  
 Le neuf avril, à vingt heures précises,

3 avril 2024

Le Conseil municipal légalement convoqué le trois avril deux mil vingt-quatre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15  
 Présents 12  
 Votants 13

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES; Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Denis DEBELLE; Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

**Absents** : Pascaline LEGENDRE; Olivier LE CORF;

**Absente et excusée** :

Aurélia BUTET donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place

Le président a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

## AFFECTATION DU RESULTAT - Budget Assainissement 2024-016

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			- 17 770.54 €	617.99 0.00	-617.99	-18 388.53
FONCT	- 7 946.23 €	0.00 €	- 5 629.43 €			-13 575.66

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité ,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	13 575.66 €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 17 770.54 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	- €

**VALIDE** l'affectation de résultat comme ci-dessus présentée,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son adjoint délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER



The image shows the official seal of the Municipality of Torcé-en-Vallée, Sarthe, France. The seal is circular and contains the text "MUNICIPALITE DE TORCE EN VALLEE" at the top, "R.F." in the center, and "(SARTHE)" at the bottom. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "J.M. Royer".